

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2023

INDUSTRIE VERTE - (N° 1512)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1165

présenté par

M. Tavel, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiroir, Mme Taurinya, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 13

Après l'alinéa 30, insérer l'alinéa suivant :

« 3° Pour celles employant plus de deux cent cinquante salariés, à l'implication du comité social et économique dans l'examen de toute proposition de nature à garantir ou dépasser les objectifs de l'entreprise pour la bifurcation écologique, comprenant la lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité et de l'environnement, ainsi que la formation des salariés nécessaire à la mise en place de nouveaux modes de production, l'anticipation de la baisse ou la fin de certaines activités. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NUPES propose que pour les entreprises employant plus de 250 salariés, l'octroi d'aides publiques soit conditionné à l'implication du comité social et économique dans l'examen de toute proposition de nature à garantir ou dépasser les objectifs de l'entreprise pour la bifurcation écologique, comprenant la lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité et de l'environnement, ainsi qu'à la formation des salariés nécessaire à la mise en place de nouveaux modes de production, l'anticipation de la baisse ou la fin de certaines activités

La bifurcation écologique de l'industrie ne se fera sans la participation active des citoyens et des salariés. Par cet amendement, nous proposons que le CSE soit impliqué dans le contrôle de la conformité de l'entreprise avec ses engagements pour la bifurcation écologique, et qu'il puisse également être à l'initiative de toute proposition de nature à garantir ou dépasser les objectifs de l'entreprise en la matière. Les missions et les pouvoirs comprennent la lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité et de l'environnement, ainsi que la formation des salariés nécessaire à la mise en place de nouveaux modes de production, l'anticipation de la baisse ou la fin de certaines activités.